

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes pour l'année 2016. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le compte administratif 2016 a été voté le 1 avril 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux :

Le mardi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Le mercredi et le jeudi de 11 h à 12 h

Le vendredi de 16 h 30 à 18 h 30

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région, de l'Etat, de la Fondation du Patrimoine chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### I. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations de salle, tennis), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2016 représentent 724 312.17 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 43 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2016 représentent 645 296.66 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement est de 285 974.32 euros et constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat on constate la diminution.

DGF 2016 : 47 691 euros

DGF 2015 : 62 521 euros

DGF 2014 : 76 474 euros

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (montant total pour 2016 : 131 338 euros)
- Les dotations versées par l'Etat : 148 155.13 euros
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*néant*)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	78 260.32 euros		
Dépenses de personnel	122 928.94 euros	Recettes des services	68 486.45 euros
Autres dépenses de gestion courante	80 360.15 euros	Impôts et taxes	147 783.47 euros
Dépenses financières	3 905.93 euros	Dotations et participations	148 155.13 euros
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante(TS.)	4 103.03 euros
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues	0 euros	Recettes financières	
Total dépenses réelles	285 455.34 euros	Total recettes réelles	368 528.11 euros
Virement à la section d'investissement	0 euros	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 059.96 euros	Produits financiers	2.70 euros
Cessions camping et épicerie	355 781.36 euros	Cessions	355 781.36 euros
		Excédent reporté	206 958.81 euros
Total général	645 296.66 euros	Total général	931 270.98 euros

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2016 :

- *concernant les ménages*
  - Taxe d'habitation 12.75 %
  - Taxe foncière sur le bâti 12.97 %
  - Taxe foncière sur le non bâti 26.19 %
  
- *concernant les entreprises*
  - Cotisation foncière des entreprises (CFE) 16.70 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 131 338 euros

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 137 879.16 euros, et elles étaient de 138 496.87 euros en 2015.

## II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- **en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.**

- **en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).**

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0	Virement de la section de fonctionnement	0
Remboursement d'emprunts	20 454 euros	FCTVA	63 694 euros
Travaux de bâtiments Eglise, épicerie	272 402 euros	Mise en réserves	0
Travaux de voirie Achat parcelle terrain, voiries	63 644 euros	Cessions d'immobilisations	0
Achat logiciels	1 879 euros	Taxe aménagement	6 531 euros

Autres dépenses Jeu	1 200 euros	Subventions	267 490 euros
Vente terrain		Vente terrain	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	202 417 euros	Emprunt	0
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	416 478 euros
		Solde investissem.2015	7 049 euros
Total général	561 997euros	Total général	761 242 euros

c) Les principaux travaux de l'année 2016 sont les suivants :

- travaux église, étude accès handicapé, peinture façade épicerie, achat épicerie, travaux épicerie et vente de l'épicerie, achat d'une parcelle de terrain et d'un bâtiment situé le long de la rivière derrière l'épicerie.

d) Les subventions d'investissements reçues :

- de l'Etat : pour les travaux de l'église
- du Département : pour les travaux de l'église, voiries
- de la Fondation du Patrimoine : souscription

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement pour l'année 2016:

dépenses	:	645 296.66 euros
recettes	:	724 312.17 euros
report de l'exercice 2015	:	206 958.81 euros
soit un excédent de fonctionnement 2016	:	285 974.32 euros

Recettes et dépenses d'investissement pour l'année 2016 :

dépenses	:	561 997.06 euros
recettes	:	754 192.95 euros
report de l'exercice 2015	:	7 049.32 euros
soit un excédent de fonction 2016	:	199 245.21 euros

reste à réaliser à reporter en 2017	:	
en dépenses	:	49 310,00 euros
en recettes	:	10 160,00 euros

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement / population	:	672 euros
produit des impositions directes/population	:	309 euros
recettes réelles de fonctionnement / population	:	1 361 euros

c) Etat de la dette

2 emprunts :

60 000 euros pour les travaux de l'église,

remboursement 2016 :

5 489,62 euros de capital et 1 247,87 euros d'intérêts, soit une annuité de 6 737.49 euros

40 000 euros pour les travaux de voirie,

remboursement 2016 :

3 659,75 euros de capital et 816.67 euros d'intérêts, soit une annuité de 4 476.42 euros

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait au Bourg-Dun, le 1 avril 2017

Le Maire,

Philippe Dufour

